

LBVB - TARIFS
SAISON 2012/2013



REAFFILIATION

Taille des clubs	Réaffiliation - Revue FFVB			Cotisation	Bulletin			
	Clubs			Ligue	Ligue	Total Gal	Total Gal	Total Gal
	NAT	REG	Autres			NAT	REG	Autres
0 à 30 licenciés	240,00	160,00	60,00	18,00	21,50	279,50	199,50	99,50
31 à 70 licenciés	240,00	160,00	60,00	39,00	21,50	300,50	220,50	120,50
71 à 130 licenciés	240,00	160,00	60,00	80,00	21,50	341,50	261,50	161,50
131 à 250 licenciés	240,00	160,00	60,00	140,00	21,50	401,50	321,50	221,50
251 à 350 licenciés	240,00	160,00	60,00	160,00	21,50	421,50	341,50	241,50
350 à 410 licenciés	240,00	160,00	60,00	180,00	21,50	441,50	361,50	261,50
> 411 licenciés	240,00	160,00	60,00	200,00	21,50	461,50	381,50	281,50

LICENCES

VOLLEY BALL		FFVB	Cotisation	Total				
		Licence	LBVB					
	Senior Espoir	37	20	57,00				
	Junior	35	18	53,00				
	Cadet	35	14	49,00				
	Minime	20	8	28,00				
	Benjamin	20	8	28,00				
	Poussin-Pupille	20	8	28,00				
	Baby Volley	10	3	13,00				
BEACH								
Passage VB vers	Senior Espoir	5	3	8,00				
Beach et	Junior	5	2	7,00				
Beach vers	Cadet	5	2	7,00				
VB	Minime	5	1	6,00				
dans le même	Benjamin	5	1	6,00				
club	Poussin	5	1	6,00				
	Pupille	5	1	6,00				
Licence Beach	Senior Espoir	37	8	45,00				
	Junior	35	3	38,00				
	Cadet	35	3	38,00				
	Minime	20	3	23,00				
	Benjamin	20	3	23,00				
	Poussin-Pupille	20	3	23,00				
	Baby Volley	10	3	13,00				
Passage VB	Senior Espoir	18,5	8	26,50				
vers Beach et	Junior	17,5	3	20,50				
Beach vers	Cadet	17,5	3	20,50				
VB	Minime	10	3	13,00				
dans un club	Benjamin	10	3	13,00				
différent	Poussin-Pupille	10	3	13,00				
	Baby Volley	5	3	8,00				
COMPETLIB		21	6	27,00				
DIRIGEANT-ENCADREMENT		27	3	30,00				
LICENCE PRO		160		160				
EVENEMENTIELLE-INITIATION (*)	GRATUITE							

(*) La détention du Pass évènementiel permet aux jeunes, appartenant aux catégories Benjamines et en dessous au moment de la demande et si celle-ci est effectuée dans les 12 mois qui suivent la délivrance du Pass évènementiel de bénéficier gratuitement de leur première licence FFVB compétition, dans le GSA de leur choix.

Pour une première affiliation, la part fédérale est égale à 0 et le nombre de licences offertes est de 15 et pour la Ligue l'affiliation est de 21,50€ et le nombre de licences offertes est de 15

"La première réaffiliation d'un club (2ème année d'existence) donnera lieu à une réduction de 50 % sur le tarif réaffiliation FFVB et le tarif de 15 licences renouvelées est diminué de 50% et de 25% sur les cotisations Ligue (Affiliation et licences)"



SAISON 2012/2013

CHAPITRE XIV TARIFS - FRAIS DIVERS - INDEMNITES - AMENDES

XIV.1. TARIFS

Les frais de renvoi de dossier incomplet ou demandes de licences sans règlement seront facturés aux clubs aux tarifs postaux en vigueur

XIV.1.1.	Abonnement bulletin Ligue individuel ou non licencié	33€50
	Droit de mutation	FFVB+LBVB
	National	140€00
	Régional	93€00
	Départemental	89€00
	Droit de mutation Cadets à Baby	gratuit
	Contribution ETR FIVB (toutes divisions)	55,00
	Triple surclassement	55€00
	Double-Surclassement	30€00
	12 feuilles de match	5€30
	10 feuilles de placement	5€80
	Jeu d'étiquettes adresses resp. de club	6€75
	Fascicule "Fondamentaux Technique"	8€15*)
	Fascicule « Fondamentaux Technique » (2003)	11€20*)
	Fascicule "Fondamentaux Tactique"	8€15*)
	Fascicule "Fondamentaux Physique"	8€15*)
	Fascicule "Premiers pas en VB"	8€15*)
	Fascicule « Comment construire 1 équipe »	13.20*)
	Manuel Juridique FFVB et LBVB	14€50*)
	Livre: "Volley ball chez les jeunes enfants"	7.00*)
	Livre: "L'Entraînement en Volley Ball"	11€00*)

* + frais de port

XIV.2. FRAIS DIVERS

XIV.2.1. RELATIFS AUX ENGAGEMENTS (Redevance payable à l'engagement)

Une équipe Prénationale (VII.3.2.)	230 €
Une équipe en championnat régional (VII.3.2.)	205 €
Une équipe en champ. rég. Jeunes (VIII.3.2.)	voir CSR
Une équipe aux interdépart. Jeunes (VIII.3.2.)	voir C.O
Une équipe en Coupe de Bretagne (IX.3.2.) à l'engagement	10€50
Finale	15€50

XIV.2.2. RELATIFS A L'ARBITRAGE

Payable directement à chaque arbitre

Une équipe en championnat Prénational (VI.6.3.)	20€00/match et par équipe
Une équipe en championnat Régional (VI.3.2.)	20€00/match et par équipe

Payable à l'engagement

Participation aux frais de déplacement des arbitres	
en championnat Prénationale Masculine	675.00 €
en championnat Prénationale Féminine	
et en championnat Régional	340.00 €
Une équipe en championnat régional Jeunes (VI.6.3.)	voir C.O
Une équipe aux épreuves interdépartementales (VI.6.3.)	voir C.O

XIV.2.3.	<u>RELATIFS AUX REPORTS DE MATCH</u>	
	Demande de modification de date ou de lieu après les dates limites (VII.5.2.1.)	20€00
	Demande de modification d'horaire après les dates limites (VII.5.2.1)	10€00
	Modification de date, d'horaire ou de lieu non conforme	
	+ frais de déplacement de l'arbitre	55€00
XIV.2.4.	<u>RELATIFS AUX RECLAMATIONS</u>	
	Droit de contestation après réclamation sur feuille de match (IV.4.).....	15€00
	Frais de dossier pour examen de litige ou réclamation par commission autre que CSR. (IV.4.).....	80€00
	Amende intervention C.R.S.R.	60€00
XIV.2.5.	<u>RELATIFS au Centre Régional Entraînement et Formation</u>	
	Inscription ER1	80€00
	Inscription ER2	145€00
	Inscription Recyclage ER	25€00
	Inscription ER Beach 80.00 €	
	Joueur	26€00 / jour
	Participation Compétition	3€50
XIV.3.	<u>INDEMNITES</u>	
	Indemnité kilométrique (base de calcul des frais de déplacement pour un véhicule) (VI.6.1. et X).....	0€30
	Indemnité du marqueur (prise en charge par les 2 équipes pour moitié chacune) (IV.3.).....	12€00
XIV.4.	<u>AMENDES</u>	
XIV.4.1.	<u>CONCERNANT LES ARBITRES</u>	
XIV.4.1.1	<u>Pour absence d'un arbitre de couverture : amende réclamée au club qu'il représente</u>	
	Absence justifiée ou non, et remplacement non prévu	53€00
	<u>Pour absence d'un arbitre individuel</u>	
	Absence non justifiée, remplacement non prévu	35€00
XIV.4.1.2.	<u>Pour retard, amende due par l'arbitre, déduite de l'indemnité</u>	
	Retard justifié, arbitrage totalement assuré ^{2,25}	
	Retard justifié, arbitrage partiellement assuré	4€50
	Retard justifié, arbitrage non assuré	9€00
	Retard non justifié, arbitrage totalement assuré	3€00
	Retard non justifié, arbitrage partiellement assuré	6€50
	Retard non justifié, arbitrage non assuré	30€00
XIV.4.1.3.	<u>Pour faute technique d'arbitrage (match à rejouer)</u>	
	Remboursement de l'indemnité 'arbitrage	
XIV.4.2.	<u>CONCERNANT LA PARTICIPATION AUX EPREUVES</u>	
	Présentation tardive d'une demande d'engagement (VII.3.2.)	9€50
	Non respect des obligations sportives (VII.4.)	50€00
	Non respect des obligations d'arbitrages (VI.2.2.et VII.5.)	50€00
	Règlement tardif des dettes relatives aux péréquations (X.4.)	10%de la dette
XIV.4.3.	<u>CONCERNANT LA PARTICIPATION A UNE RENCONTRE</u>	
	Défaut des terrains ou installations (III.5., VII.7.4., VIII.5.4. IX.5.4.)	9€00
	Retard dans la mise en place des matériels (III.5.)	2€25
	Licence non présentée (V.1.1.3.	3€50 ou
		9€00 maxi par feuille de match
	Maillot différent de celui du capitaine (V.2.4.).	1€20
	Maillot mal numéroté (V.2.4.)	1€20

	Senior	Jeunes
Forfait 1° cas (XI.2.2.1.).....	35€00	25€00
Forfait 2° cas (XI.2.2.2.).....	26€00	15€00
Forfait 3° cas (XI.2.2.3.).....	75€00	30€00
Forfait 4° cas (XI.2.2.4.).....	136€00	
Forfait en interdépartementaux Jeunes	10€00	
Forfait en Finales Régionales	50€00	
Feuille de match mal tenue (IV.5.).....	10€00	
Feuille de match non postée selon prescription (VII.6.4., VIII.5.4., IX.5.4.) :		
Amende par jour de retard	1er au 7ème jour	6€75
	8ème jour à 1 mois	48€ (forfait)
	1 mois et plus	110€00 (forfait)
Renouvellement de retard	1er au 7ème jour	13€50
	8ème jour à 1 mois	95€00 (forfait)
	1 mois et plus	200€00 (forfait)
même tarif si le retard devait se renouveler.		
Résultats non saisis sur Internet selon prescription: (VII.6.4., VIII.5.4., IX.5.4.):		
1° faute.....	13€25	
2° faute.....	27€00	
3° faute.....	33€00	
Retard dans la transmission des documents (XII.2.6.1.)	17€00	
Non transmission des documents (XII.2.6.1.)	35€00	

XIV.4.4. CONCERNANT LES ASSEMBLEES GENERALES LBVB

Frais d'Assemblée Générale si absence	133€00
Club absent représenté	34€00 au club représentant

XIV.4.5. CONCERNANT LES RETARDS DE PAIEMENT

Règlement tardif des dettes relatives aux engagements souscrit auprès de la Ligue
1 % de la dette par mois de retard